

Réussir votre projet de surélévation de toiture : le cap à suivre

Études techniques et faisabilité

- Consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en mairie pour valider les contraintes de hauteur, de pente et de matériaux.
- Mandater un bureau d'études techniques (BET) pour vérifier la capacité des murs porteurs et des fondations.
- Réaliser une étude de sol (G2) pour garantir la stabilité structurelle face au nouveau poids.

Démarches administratives obligatoires

- Déposer un permis de construire, obligatoire pour tout rehaussement de toiture quel que soit le gain de surface.
- Faire appel à un architecte si la surface de plancher totale après travaux dépasse 150 m².
- Obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) si le bâtiment est situé en site patrimonial ou aux abords d'un monument historique.

Conformité énergétique et normes

- Assurer la conformité à la réglementation thermique RE 2020 pour l'isolation et la performance énergétique.
- Joindre l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique au dossier de permis de construire.

Suivi et achèvement du chantier

- Afficher le permis de construire sur le terrain dès son obtention.
- Adresser la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) à la mairie au démarrage des travaux.
- Déposer la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) pour finaliser le dossier et mettre à jour les données fiscales.